institut supérieur des arts et du design de Toulouse 5 quai de la Daurade 31000 Toulouse +33 (0)5 31 47 12 11 contact@isdat.fr www.isdat.fr

Conseil d'administration n°36 du 11 mars 2022 Compte-rendu

Présents:

Ville de Toulouse :

Madame Nicole Yardeni, Présidente

Toulouse Métropole :

Madame Nina Ochoa, Conseillère Métropolitaine

État :

Madame Marie Angelé, Conseillère pour les Arts Plastiques, DRAC

IsdaT:

Monsieur Jérôme Delormas, Directeur Général

Collège des personnels enseignants :

Messieurs Yannick Callier, François Chastanet, Etienne Cliquet, Thierry Vosdey Mesdames Nathalie Bruyère, Christine Sibran

Collège des personnels non-enseignants :

Madame Pilar Vargas

Collège des étudiants :

Messieurs Matthieu Pointeau, Nikita Suaud

Collège des personnalités extérieures :

Monsieur Evan Rothstein

Invités:

Monsieur Alain Gonzalez, Directeur administratif et financier Madame Nadine Laurens, Directrice des études musique Madame Marion Muzac, Directrice des études danse

Madame Laureen Crespi, gestion administrative, rédactrice du compte-rendu

Excusés:

Monsieur Gérard André

Monsieur Francis Grass - pouvoir à Mme Ochoa

Monsieur Pierre Esplugas-Labatut

Monsieur Maxime Boyer – pouvoir à Mme Yardeni

Monsieur Samir Hajije

Madame Agathe Roby

Monsieur Alexandre Durand

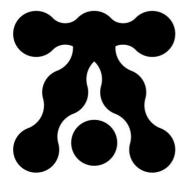
Monsieur Michel Roussel

Monsieur Bruno Mikol - pouvoir à Mme Angelé

Monsieur Emmanuel Pidoux

Monsieur David Mozziconacci

Monsieur Yann Chevallier



EPCC, institut supérieur des arts de Toulouse SIRET: 200 028 843 000 15 APE: 8542Z

Approbation des comptes rendus du conseil d'administration du 16 juin et du 8 décembre 2021

Les comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité.

Approbation de la note contextuelle amendée

La note contextuelle est approuvée à l'unanimité.

Alain Gonzalez indique que le rapport d'activité 2020-2021 a été transmis à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Délibérations

Délibération 311/2022 : Budget Primitif 2022

Alain Gonzalez précise que le vote du compte administratif se fera en juin, en même temps que le budget supplémentaire.

Le budget primitif de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse, pour l'exercice 2022 est équilibré en dépenses et en recettes et il s'élève à 7 266 918,74 €.

Les différentes sections se répartissent comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 7 153 674,77 €
- Dépenses d'investissement : 113 243,97 €

Concernant les recettes de fonctionnement, la contribution de l'État est de 1 460 000 €. La subvention de la Ville de Toulouse est de 4 682 073 €, celle de Toulouse Métropole de 80 000 €, le reste des recettes, soit 931 601,77 € est essentiellement constitué des droits de scolarité, des droits d'exonération de la taxe d'apprentissage, de la reprise sur amortissements, de produits exceptionnels divers, d'Erasmus (subvention mobilité étudiants en Europe).

Les recettes d'investissement sont quant à elles constituées par les amortissements des immobilisations pour un montant de 113 243,97 €.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

<u>Délibération 312/2022 : Demande de subvention de fonctionnement à l'État - Drac Occitanie</u>

Il s'agit d'une demande auprès de l'Etat - DRAC Occitanie d'octroi d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2022 de 1 320 000 € (339 000 € pour le fonctionnement des unités art, design et design graphique, 605 000€ pour le fonctionnement des unités musique et danse, et 376 000 € pour la mise en œuvre du DNSPM).

La délibération est approuvée à l'unanimité.



<u>Délibération 313/2022 : Demande de subvention de fonctionnement à Toulouse</u> Métropole

Toulouse Métropole, en tant que membre fondateur de l'établissement, souhaite apporter son soutien à l'institut afin que celui-ci puisse travailler à sa visibilité nationale et internationale notamment par la mise en œuvre des actions suivantes :

D'une part, le développement de projets extérieurs professionnalisant pour les unités musique et danse tels que la mise en œuvre de journées de recherche, l'organisation de concerts, de stages en milieu professionnel (Orchestre National du Capitole de Toulouse, Orchestre de Chambre de Toulouse...), la participation à des congrès et des concours internationaux, l'intervention de musiciens dans divers lieux.

D'autre part, le renforcement des enseignements en art, design et design graphique, la poursuite d'une politique de recherche et d'échanges internationaux, mais aussi d'insertion de ses jeunes diplômés, à travers la réalisation d'expositions des diplômés l'élaboration des dispositifs d'accompagnement (résidences, expositions), l'accompagnement à la production et à l'édition, la collaboration des étudiants avec des artisans et des professionnels régionaux, la participation à des foires et manifestations internationales...

Toulouse Métropole se propose de verser à cet effet une somme de 80 000 € à l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse. Il y a donc lieu de présenter un dossier de subvention en ce sens.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

<u>Délibération 314/2022</u>: Demande de subvention à l'État - Drac Occitanie pour l'adhésion 2022 à l'Université fédérale de Toulouse

L'institut supérieur des arts et du design de Toulouse a adhéré à l'Université Fédérale de Toulouse Occitanie par association simple.

Dans ce cadre la Direction Régionales des Affaires Culturelles Occitanie nous a fait savoir qu'elle financera le montant de cette adhésion pour 2022, soit 20 000 €.

Il y a donc lieu de présenter un dossier de subvention en ce sens.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

<u>Délibération 315/2022</u>: <u>Demande de subvention à l'État DGCA</u>, <u>appel à projet</u> de recherche

Le Ministère de la Culture (DGCA) a lancé un appel à projet de recherche, appel auquel l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse a répondu par la présentation de l'unité de recherche isdaT.

La Direction Générale de la Création Artistique nous a fait savoir que le Ministère de la Culture soutiendra ce projet par une aide de 20 000 euros en 2022. Un nouvel appel à projet sera lancé l'an prochain.

La délibération est approuvée à l'unanimité.



<u>Délibération 316/2022 : Subvention accordée à l'association des étudiants de</u> l'isdaT

L'institut supérieur des arts et du design de Toulouse a décidé de participer financièrement aux activités de l'association de ses étudiants, en lui allouant une subvention annuelle de 1 500 € pour financer divers projets.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

<u>Délibération 317/2022 : Délibération sur la création de postes, et modification de la consistance du personnel – nouvel organigramme</u>

La consistance du personnel permanent de l'institut supérieur des arts et du design de Toulouse a été fixée par délibération du Conseil d'administration du 11 juillet 2011 et complétée par les délibérations des Conseils d'administration des 5 décembre 2011, 4 mai 2012, 4 juin 2013, 24 novembre 2014, 26 mai 2015, 17 novembre 2015, 21 juin 2016, 18 novembre 2016, 25 janvier 2017, 9 avril 2018, 10 avril 2019, du 12 mars 2020, et du 16 juin 2021.

La réorganisation des services de l'établissement oblige à la création de postes en fonction des éléments suivants :

- création de trois postes d'adjoint administratif territorial (catégorie C), à temps complet (35 heures par semaine annualisées), pour occuper les fonctions d'agent d'accueil, d'assistante communication, d'adjointe administrative à l'unité danse,
- création d'un poste de professeur d'enseignement artistique, à temps complet (16 heures) spécialité pianiste accompagnateur trice pour l'unité musique, Cette réorganisation a été approuvée par le comité technique du 18 février 2022.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

<u>Délibération 318/2022 : Délibération sur le RIFSEEP des adjoints territoriaux du</u> patrimoine

Il s'agit d'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et d'en déterminer les critères d'attribution pour les agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

<u>Délibération 319/2022 : Délibération sur la prime d'assiduité (maintien en cas d'arrêt de travail dû au Covid)</u>

La délibération n°192/2017 du conseil d'administration du 25 janvier 2017 et la délibération n°201/2017 du conseil d'administration du 20 juin 2017 ont fixé les modalités d'attribution de la prime d'assiduité.

Toutefois, concernant les modalités de calcul et plus particulièrement la retenue en cas de congé maladie ordinaire, il conviendrait de préciser que le montant de cette prime est maintenu intégralement en cas de maladie ordinaire liée au Covid-19.

La délibération est approuvée à l'unanimité.



Questions diverses

<u>Communication externe de l'isdaT et potentiels problèmes de recrutement, identité</u> réelle des pratiques au sein de l'isdaT et représentation lors de l'EuroFabrique

François Chastanet pose la question de la représentation de l'école à l'extérieur. Le mariage des arts plastiques et du spectacle vivant est une spécificité qui brouille l'image de l'école et la réalité des pratiques pédagogiques.

Le défilé dans le cadre de l'Europarade ne représente pas cette réalité. Il y a une appréhension d'un recrutement qui peut s'étioler.

L'ensemble des pratiques doit être représenté. Peut-être faudrait-il l'évoquer lors d'un conseil des études et de la vie étudiante ou lors d'un conseil de la recherche ?

Il note aussi une hausse de la compétition dans le champ du design et du design graphique entre les établissements.

Nicole Yardeni est ravie que l'isdaT ait pu être représenté au Palais éphémère. La tension qui est soulignée est pertinente et doit pouvoir être travaillée.

Jérôme Delormas indique qu'initialement, il n'était pas prévu que l'isdaT y participe compte tenu de la charge de travail. Finalement, cela a été fait, et sans regret. Il y a un vrai enjeu de vision globale et de pluridisciplinarité. Le sujet est complexe, mais il est nécessaire de travailler avec le service communication sur cette question car c'est une chance d'avoir toutes les disciplines.

Jérôme Delormas rajoute que le projet va aussi dans le sens de la remarque de François Chastanet. La suppression des deux départements (beaux-arts et spectacle vivant) a vocation à permettre une existence plus autonome de chaque unité pédagogique. Ce renforcement des cinq champs sera le gage d'une meilleure transversalité. Jérôme Delormas s'engage à mener une réflexion avec Estelle Desreux sur une meilleure articulation entre l'identité de chaque pratique, et l'identité globale de l'isdaT, les deux approches étant complémentaires et spécifiques à l'isdaT.

Marie Angelé note qu'il s'agit d'un sujet récurrent qu'il faut effectivement traiter. Il serait peut-être intéressant de se rapprocher de l'école de Strasbourg qui est dans la même configuration.

François Chastanet connait l'école de Strasbourg. La communication y est plus autonome sur les différentes thématiques travaillées. Le brouillage est réduit.

Etienne Cliquet note une baisse des inscriptions au concours d'entrée.

Nicole Yardeni explique que cela peut être dû au contexte sanitaire.

François Chastanet remarque que l'an dernier il y a eu beaucoup de candidats grâce à la visio, mais peu sont finalement venus.

Nadine Laurens indique que les inscriptions pour l'unité musique sont en hausse, et c'est aussi grâce à l'équipe pédagogique.

Evan Rothstien tient à féliciter l'unité musique.

Madame la Présidente lève la séance à 14 h 40.

La Présidente.



Nicole Yardeni